

DELIBERATION N° 99/09-12 - PARTICIPATION FINANCIERE AU P.I.E.A.N.

Madame RAVON, Adjoint délégué à l'action sociale, rappelle à l'Assemblée l'adhésion de la Ville de LUDRES à l'action du Plan d'Insertion par l'Economique de l'Agglomération Nancéienne (P.I.E.A.N.).

Le P.I.E.A.N. qui constitue un volet Emploi du Contrat de Ville, est destiné à favoriser le retour à l'emploi ou à la formation qualifiante des personnes en difficulté.

Le P.I.E.A.N. ne fonctionnant qu'à partir de subventions (Communauté Européenne, Etat, Caisse des Dépôts et Consignations, Collectivités), un rapport du Conseil d'Administration a été présenté en date du 27 Février 1998, sur la participation des communes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la participation financière de la Ville de LUDRES au P.I.E.A.N. sur une base proposée de 0,30 F par habitant, soit 2 181, 60 F

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget supplémentaire 1999, à l'imputation 6281-90.